



Master 2

« Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » pour l'enseignement agricole

Mémoire

Faut-il contraindre la nature dans un catalogue?

ou comment des étudiants appréhendent la controverse liée à la réglementation des semences ?

ROQUES Cécile

Ecole Nationale de Formation Agronomique



Jury:

Alfredo LESCANO, ENFA: Directeur de mémoire

Jean Simonneaux, ENFA: Examinateur

Mars 2016

Remerciements

Je tiens à remercier les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

En premier lieu, je remercie M. Alfredo Lescano, maître de conférences en linguistique à l'Université de Toulouse, ENFA, EFTS. En tant que Directeur de mémoire, il m'a guidé dans mon travail et m'a aidé à trouver des solutions pour avancer.

Je remercie aussi Mme. Eveline Demontès, enseignante en production horticole, ma conseillère pédagogique durant cette année, pour son aide et ses conseils dans l'élaboration de ce travail et sa bienveillance tout au long de cette année.

Je remercie l'ensemble des relecteurs, famille et amis, pour leurs conseils avisés et encouragements tout au long de cette formation et l'élaboration de ce mémoire.

Sommaire

| 1. | | Intro | oduction | 4 | | |
|----|-----|---------------|--|------|--|--|
| 2. | | Cad | re théorique : La controverse | 5 | | |
| | 2. | 1. | Formation discursive | 5 | | |
| | 2. | 2. | Quelques composantes de l'espace sémantique de la controverse | 6 | | |
| 3. | | Prés | sentation générale de la controverse étudiée | 11 | | |
| | 3. | 1. | Contexte | . 11 | | |
| | 3. | 2. | Identités | . 12 | | |
| | 3. | 3. | Controverse sociale et scientifique : les enjeux | . 13 | | |
| | 3. | 4. | Evènements | . 15 | | |
| 4. | | Mét | hodologie de recueil des données. | 16 | | |
| 5. | | Stru | cturation et évolution de l'espace sémantique du débat en rapport à la controverse | . 17 | | |
| | 5. | 1. | Tensions | . 17 | | |
| | | 5.1. | 1. Droit des agriculteurs | . 17 | | |
| | | 5.1.2 | 2. Biodiversité | . 18 | | |
| | | 5.1. | 3. Economie | . 19 | | |
| | 5. | 2 | Enjeux | . 20 | | |
| | 5 | 3 | Positionnement | 20 | | |
| | 5.4 | 4 | Compromis | . 21 | | |
| 6. | | Disc | cussion | . 22 | | |
| 7. | | Conclusion | | | | |
| 8. | | Bibliographie | | | | |
| 9. | | Ann | exes | 35 | | |
| | 9. | 1 En | oncés des étudiants | 35 | | |

1. Introduction

La controverse ou la « discussion motivée par des opinions ou des interprétations divergentes », comme l'indique le dictionnaire Larousse (2015), est rencontrée depuis tous temps et dans tous les domaines (scientifique, politique, historique, ...). Le domaine agricole n'échappe pas à ce mode d'expression tant les sujets peuvent être polémiques ou contestés par ses différents acteurs.

Dans ce mémoire de recherche sur l'analyse des discours des controverses, nous nous attacherons à étudier une controverse agricole spécifique qui est celle générée par la règlementation des semences en France. Cette controverse est largement présente dans le monde professionnel et implique de nombreux enjeux sociétaux (alimentation, biodiversité,...) où il parait opportun d'en examiner le contenu auprès d'un public spécifique. Nous étudierons l'espace sémantique de la controverse au sein d'une classe d'étudiants de BTS 1^{ere} année de « Productions Horticoles » (BTS PH1), au lycée de Hyères (83) via un débat en classe. Nous analyserons donc le champ des discours émanant des discussions en classe auprès d'une dizaine d'étudiants, futurs professionnels de cette branche agricole. Ce débat sera enrichi au préalable d'une connaissance du système actuel de la commercialisation des semences et de leur législation sur le territoire national.

L'intérêt de cette étude est multiple au niveau pédagogique et social. D'une part, elle permet de travailler avec les étudiants sur la façon de construire une idée, d'étayer un argumentaire, de prendre une position vis-à-vis d'un problème. Elle permet de développer leurs compétences de raisonnement critique suite à des évènements professionnels. D'autre part, elle permet de sensibiliser les étudiants aux enjeux agro-environnementaux, de leur expliquer les tenants et aboutissants d'une situation professionnelle et d'accroitre leur capacité à prendre du recul vis-à-vis de leurs pratiques professionnelles. Dans ce travail d'analyse des discours de la controverse nous visualiserons les prises de position au sein de ce groupe de futurs professionnels et caractériserons les enjeux agro-environnementaux présents.

Dans le cadre professionnel d'enseignement, ce travail d'analyse des discours des controverses nous permet d'observer et d'acquérir des méthodologies d'analyse. Il sera utile, dans l'avenir, pour retravailler avec d'autres controverses agro-environnementales, dans d'autres contextes et avec d'autres élèves.

2. Cadre théorique : La controverse

« Sous la notion de controverse, nous n'avons donc pas affaire à des espaces plans sur lesquels se projettent simplement des jeux d'acteurs et d'arguments, mais bien à des processus de surgissement, de déplacement et de rebondissement » (Chateauraynaud, 2014 : 2).

2.1. Formation discursive

La controverse est désignée par « une discussion argumentée, une contestation sur une opinion et, par métonymie, l'ensemble des éléments contradictoires du débat. Ce terme s'est spécialisé en théologie en parlant d'un débat sur les points litigieux de la doctrine » d'après le Dictionnaire historique de la langue française de 1636 (cité dans Charaudeau, 2015 : 44). Depuis cette date, la controverse s'est propagée à un ensemble de thématiques interagissant sur la disposition des hommes dans la société.

Dans ce sens, la controverse fait partie avant tout du discours social. On entend par là qu'elle s'inscrit dans l'espace qui inclut « tout ce qui se dit et s'écrit dans un état de société ; tout ce qui s'imprime, tout ce qui se parle publiquement ou se représente aujourd'hui dans les médias électroniques » (Angenot, 1988 : 83). Avec la multitude des canaux de diffusion de l'information d'aujourd'hui, nous observons une rapidité et un flot continu d'informations. Cette multitude de canaux entraine une surexposition d'informations et parfois une incompréhension. La controverse peut être définie comme une succession d'élocutions à charge et à décharge, sujettes à débat, à contestation ou à polémique. L'étymologie du terme controverse, « tourné vers l'autre côté », renseigne spécifiquement sur ceci.

« Le discours social est aussi un conservatoire mémoriel, c'est même largement cette mémoire-là qu'on nomme la culture » (Angenot, 1988 : 92). Les échanges d'énoncés font partie intégrante de l'histoire de la controverse. Ils contribuent à façonner la progression de cette dernière tout au long de son existence. Ceci s'établit dans l'historique du sujet et imprime la mémoire des hommes qui y feront référence quand ils aborderont cette controverse. L'étude de la controverse se réalise dans sa progression dans le temps et par les faits qui la caractérisent.

La controverse est avant tout un type d'échange interlocutif où une relation langagière s'instaure entre les interlocuteurs (Charaudeau, 2015). Les échanges interlocutifs peuvent être de diverses formes. D'après Charaudeau (2015), on peut distinguer trois types d'échanges : sollicités, libres ou polarisés. La controverse s'inscrit dans un type d'échange polarisé, où les énonciateurs ont des échanges antagonistes et où chacun cherche, le plus souvent, à avoir raison sur l'autre.

D'après Marcello Dascal (2010), la controverse s'inscrit dans une forme discursive entre, d'une part, la discussion, qui est loyale et le plus souvent cordiale, et d'autre part la dispute où les tensions sont

plus fortes et où la loi du plus fort fait référence. En effet, la controverse constitue un espace où les éléments vont tout au long de son existence à la fois chercher à s'allier (enjeux, convergences...) et chercher à convaincre les autres. « Dans ce contexte, l'argumentation joue un rôle essentiel de distributeur des points de convergence et de divergence, même si le plus souvent les acteurs argumentent en faveur de leurs causes sans intention de changer de position, ils sont conduits à faire des concessions, à laisser tomber des pans entiers d'arguments, à reprendre au moins partiellement le point de vue des autres » (Chateauraynaud, 2014 : 4).

D'après Lescano (2015a), les différents discours qui interviennent dans une controverse agissent sur un même « espace sémantique ». Pour analyser une controverse, on peut isoler plusieurs composantes à l'intérieur de son espace sémantique, qui se trouvent en réalité en interaction, et rendent la controverse vivante au sein de la société. Ces composantes vont structurer la controverse et lui donner son existence même. Nous pouvons les décrire comme suit.

2.2. Quelques composantes de l'espace sémantique de la controverse

Nous distinguerons, dans un premier temps, **l'objet** de la controverse, dans notre cas, « la semence ». Si cet objet semble être une « réalité » sur laquelle la controverse va s'appuyer, il n'apparaît que par des constructions discursives polémiques, ou s'exercent les positionnements respectifs des acteurs et/ou individus. C'est un dénominateur commun où chacun s'accorde à l'importance de sa présence et de sa réalité. Cet objet est caractérisé par le discours scientifique ou technique par une définition stricte mais dans la controverse chacun, on va le voir, s'emploiera à lui donner un sens relatif à son positionnement. Cet objet, sujet de discordes et de discussions, sera le centre des composantes de la controverse.

L'objet fait appel à des **enjeux**. Il est déterminé par le point central où des modalités plus vastes vont se répercuter. L'objet est saisi comme le point de départ d'une problématique plus vaste. L'enjeu lie l'objet de controverse à des causes qui produiront une perte ou un gain dans une situation plus large. Les enjeux d'une controverse sont multiples et se répercutent sur différentes causes. Comme l'indique Chateauraynaud « La question de la fédération des causes est très importante dans l'analyse des controverses, car, on le voit dans le cas de l'énergie, les dossiers et les processus critiques qu'ils traversent, ne sont pas indépendants et donnent lieu à des transpositions ou des convergences, ce qui nourrit en retour les controverses sur les objets en cause » (Chateauraynaud, 2014 : 3).

Ces enjeux sont d'autant plus importants qu'ils produisent des conséquences à court, moyen ou long terme qui se transfèrent sur notre existence et qui sont difficilement maitrisables. Les enjeux mis en cause se véhiculent dans notre fonctionnement sociétal au-delà de la simple controverse présente. De ce fait, Chateauraynaud rappelle « qu'il est donc vain, et même sans doute dangereux, de vouloir clore les controverses, puisqu'il faut sans cesse examiner de nouveaux faits, entendre de nouveaux acteurs et de nouvelles voix » (Ibid. : 14). En effet, dans une visée démocratique, il est fondamental qu'une controverse existe afin de visualiser l'ensemble des enjeux concernés et prendre des décisions cohérentes.

La controverse n'existe pas sans **locuteurs** ni **allocutaires** (Maingueneau, 1998). Ces deux entités ont un rôle prépondérant et légitime dans les énoncés produits. La notion de locuteur a l'avantage de cerner une fonction mobile dans la situation de parole, ce qui a des implications à la fois psycholinguistiques et sémiotiques. Ainsi, chacun est alternativement locuteur et auditeur. Il s'agit pour chacune des parties d'adapter son message selon le concept mis en évidence. Ces émetteurs et récepteurs sont caractérisés par les **identités** au nom desquels ils s'exposent. La nature même des locuteurs et allocutaires, ainsi que ces identités dont ils sont constitués, façonnent l'axe central des positionnements. Ces individus s'expriment, le plus souvent, au nom d'un groupe ou d'un courant de pensée ou même d'un paradigme (au sens de « modèle à suivre », cf. Juignet (2015)).

Les **acteurs** d'une controverse ont une identité qui les caractérise. Ils ont une légitimité « à prendre la parole » à propos d'un sujet. Ils sont définis par un groupe sociologique ou socioprofessionnel correspondant qui leur donne une posture légitime et une compétence pour cela. Leurs statuts les légitiment pour s'exprimer soit d'égal à égal (entre pairs) soit selon une hiérarchisation (professionnel/amateur).

Dans une controverse, les énoncés opèrent sur des **concepts**, des représentations de l'objet de la controverse, de ses enjeux, de ses acteurs. Un concept n'est jamais neutre véhicule toujours un certain point de vue. Chaque groupe d'acteur ou chaque individu défend sa vision de l'objet en promouvant certains concepts et en attaquant d'autres. Ces opérations sur des concepts se rapprochent de l'art de la dialectique, dans la volonté de chaque interlocuteur de se convaincre mutuellement avec des idées différentes.

D'après Lescano (2015b), le concept est un schéma de production du discours. Dans ce sens, le débat est une lutte pour « l'installation des concepts qui produiront les discours de demain ». En général, dans une controverse, la promotion d'un concept est inséparable du combat d'un concept opposé. Les acteurs de la controverse effectuent trois types d'opérations principales sur les concepts :

- Promotion d'un concept. La formulation des énoncés converge vers une valorisation et une protection d'un concept. Les énoncés tendent à favoriser son développement, à en assoir sa légitimité. Les acteurs cherchent à rendre légitime le concept dans la sphère sociale.
- Combat d'un concept. La formulation des énoncés converge vers une dépréciation du concept jusqu'à le rendre contraire au bon droit. Les acteurs cherchent à rendre illégitime le concept dans la sphère sociale. Ils usent d'énoncés révoquant le concept pour diminuer sa productivité discursive (pour que l'on ne produise plus d'énoncés selon un tel schéma).
- Naturalisation du concept. Le concept est présenté par le discours comme s'il s'agissait d'un état de fait, un état des choses fixe et immuable. Il est présenté comme étant hors toute contestation et admis une fois pour toutes.

La controverse génère la présence de **positionnements**. Un positionnement est le mode de structuration (complexe et relativement stable) de textes ou d'énoncés ayant une valeur pour une collectivité, étant associés à une conviction partagée, qu'ils suscitent et renforcent (Maingueneau, 1991). Dans une controverse, les positionnements sont reliés par une tension. C'est-à-dire que « la tension est constitutive du positionnement, au sens où le positionnement (pro ou anti) ne surgit pas indépendamment de son conflit avec le positionnement adverse, il se constitue par et dans le conflit » (Lescano 2015a). Il est toujours intéressant de constater que selon les controverses, des individus peuvent changer de positionnement. Les positionnements évoluent au fur et à mesure des échanges, selon la progression de la controverse. Dans certains cas, ils peuvent être extrêmes et rester immuables figeant la controverse pendant une longue période.

Cette position des acteurs, qu'ils soient mineurs ou majeurs, permet de qualifier le rôle de chacun et l'influence dans les conflits présents (Charaudeau, 2015). A partir des désaccords présents, des **tensions** s'opèrent autour de l'objet de la controverse, déterminant ainsi le degré conflictuel de cette dernière. Ces tensions indiquent le niveau de désaccord. La controverse est structurée autour de relations contraires entre les concepts, d'où la présence de tensions. Ainsi, soutenir un concept implique obligatoirement d'en réfuter un autre. L'intensité de contestation, voire la rupture entre différents acteurs sur la nature de la controverse, identifient la tension présente.

D'autre part, comme l'évoque Jean-Louis Fabiani, « ces petites controverses entre amis ont pourtant une grande importance dans l'histoire intellectuelle » (Fabiani, 1997 : 6). Les controverses à l'intérieur d'un groupe socioprofessionnel existent aussi. Elles permettent dans un même camp de débattre et de consolider ses positionnements au fur et à mesure de la progression de la controverse. Nous y retrouvons, à l'intérieur des groupes de positionnement, la même structure de l'espace sémantique de la controverse avec des tensions internes, qui donneront des conflits et affrontements

internes (Lescano, 2015a). Ces derniers permettent d'étayer des situations et de conforter ou non des orientations.

De même, dans un même groupe socio-professionnel, il n'est pas rare de rencontrer des avis différents sur l'objet de la controverse. Les avis sur un même objet font appel à des visions globales bien différentes de l'une à l'autre. Cette divergence dévoile la différence de perception et de considération dans une même catégorie sociale de l'objet donné. Dans ce discours social les énoncés émanant du même groupe social se font écho et se répercutent les uns confrontés aux autres.

Certains positionnements peuvent être à l'origine d'évènements et deviennent des moteurs dans la progression de la controverse. La controverse s'inscrit dans une durée, plus ou moins longue selon sa nature et ses protagonistes. Certaines controverses sont immobiles dans le temps, comme figées. Elles se rencontrent souvent dans des thématiques où les acteurs sont intransigeants sur leurs positions et installées de longue date. A contrario, d'autres controverses sont en mouvement selon le dynamisme des acteurs et surtout selon les évènements qui en résultent. En effet, les événements font progresser la controverse soit en confortant des positionnements, soit en accélérant des tensions, soit en rendant caduques certaines motivations. Dans tous les cas, l'évènement opère un bouleversement de l'état de la controverse à un moment donné. Les évènements vont conduire à renforcer l'instabilité du concept. L'évènement, par sa nature, donne une information ou un fait supplémentaire, qui modifie l'état de la controverse. Il a tendance à rouvrir ou relancer la controverse. L'évènement, quelle que soit sa force, influe les positionnements des acteurs. « Pour qu'un processus rebondisse et que la controverse soit rouverte ou relancée, il y a trois phénomènes qu'il est important de distinguer : la rupture du fait des choses (catastrophe, accident) ; le coup intentionnel (attaque, mise en cause, décision); la convergence, souvent lente et peu perceptible par la plupart des protagonistes, de processus jusqu'alors dissociés, et que personne, à l'exception de quelques visionnaires rarement pris au sérieux, n'a pensé à rapprocher [...].(Chateauraynaud, 2014 : 6). D'après lui, la controverse s'inscrit dans une dynamique et évolue durant toute son existence.

Chaque acteur, lors de sa prise de parole, impulse une attitude particulière. Celle-ci sera liée à une motivation spécifique. Ainsi les positionnements sont en général structurés autour de **revendications**, des **demandes** ou des **dénonciations** (Lescano, 2015a).

Les revendications, par définition, sont liées à une réclamation de ce qui est dû, ou à l'exercice d'un droit (Larousse, 2015a). Les acteurs usent de cette forme d'expression pour réclamer au nom d'une posture (idéologique, légale, politique, ...) la remise en conformité de l'objet. Cette réclamation est très subjective, car chaque acteur revendique de fait, la situation de l'objet, selon son point de vue, son appartenance, ses intérêts ou plus précisément ses enjeux à défendre.

La demande est plus orientée vers une exigence ou une attente vis-à-vis de l'objet. Elle se trouve moins forte que la revendication car elle ne se lie pas obligatoirement à un enjeu, mais plutôt à un souhait ou un désir que les acteurs expriment avec des éléments argumentés. Elle nécessite plus de poids pour être prise en compte et de ce fait, un travail de pression de la part des lobbies plus grands.

La dénonciation est utilisée pour signaler un état non conforme de l'objet. Elle a pour but de réclamer le bon usage que les acteurs en font (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, 2015). Cette dénonciation a pour but, pour les acteurs, d'en demander réparation avec l'approbation d'une tierce personne et d'en réclamer la conformité.

L'ensemble des éléments constituant les composantes de la controverse évolue et se modifie tout au long de l'existence de cette dernière. Chateauraynaud (2014) évoque dans ce sens que la cartographie des controverses est obligatoirement dynamique et cela en fonction des points de bifurcation que prennent les acteurs. En ce sens, le travail sur une controverse permet, à un moment donné, de comprendre sociologiquement comment les hommes s'organisent dans leur environnement (naturel, social, etc...). D'après Lemieux (2007), il existe deux grandes raisons qui nous poussent à étudier les controverses. D'une part, celle de comprendre une réalité socio-historique et, d'autre part, celle de comprendre les transformations sociales. Témoins culturels de notre Histoire, les controverses, par l'identification de l'ensemble de ces composantes témoignent des activités sociales d'une époque donnée. Chaque conflit ou évènement dû à une controverse révèle des tensions entre les acteurs et plus précisément les dominations, arguments, stratégies, ou encore les rapports de force entre les groupes sociologiques.

L'analyse d'une controverse, et plus particulièrement des conflits qu'elle occasionne, permet la compréhension de la socialisation d'un groupe. Elle révèle l'attitude des acteurs au sein d'une société. Ces attitudes ont différents niveaux selon les discordes présentes. Elle apporte un regard critique sur la nature des propos tenus par les différents protagonistes ainsi que sur les actes qu'ils peuvent produire.

3. Présentation générale de la controverse étudiée

3.1. Contexte

Pour échanger ou commercialiser dans l'Union Européenne des semences et plants destinés à une exploitation commerciale, les variétés doivent être inscrites au « Catalogue Officiel des espèces et variétés » (Catalogue des variétés, 2015). Ce catalogue existe depuis 1932, il a été créé afin d'éviter les appellations différentes pour une même variété. Après la seconde guerre mondiale, l'introduction du terme de « commercialisation » lui donne une autre tournure. Seules peuvent être commercialisées, à partir de ce moment là, les semences issues de variétés inscrites au catalogue officiel. C'est à partir de 1981, avec la dernière version de cette réglementation (Filière semences et plants, 2015), qu'est stipulée la détention du Ministère de l'Agriculture de la liste limitative des variétés ou types variétaux dont les semences et plants peuvent être mis sur le marché sur le territoire national (Gratien *et al*, 2006). Pour être inscrite au catalogue officiel, une variété doit respecter les critères DHS et VATE pour les grandes cultures (Anvar, 2007) :

- adéquation aux normes de Distinction, d'Homogénéité et de Stabilité (tests DHS)
- amélioration par rapport aux variétés existantes (test VAT : Valeur Agronomique et Technologique et Environnementale)

Chaque semencier ou obtenteur sélectionne durant des années des variétés et les inscrit à ce catalogue afin de les commercialiser. De manière générale, chaque variété possède un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'obtenteur est le propriétaire durant une durée de 25 à 30 ans. Cette réglementation concerne la majorité des espèces de cultures agricoles, à l'exception de quelques espèces végétales dites « hors règlementation » telles que le millet ou le sarrasin. L'inscription à ce catalogue par un semencier entraine la **propriété** des variétés à ce dernier. De fait, il sera impossible pour un agriculteur de ressemer les semences issues de ces variétés commercialisées dans son terrain. Une possibilité existe néanmoins pour l'agriculteur de ressemer les semences issues de la variété achetée, via une contribution volontaire obligatoire (CVO) reversée à l'obtenteur.

D'autre part, les services de recherche et développement des entreprises semencières œuvrent à produire des variétés plus performantes (qualité gustative, rendement, conservation, ...) afin de répondre aux besoins des agriculteurs et du marché. De fait, les sélectionneurs s'orientent massivement sur l'obtention de variétés hybrides dites F1 (croisement de 2 lignées pures). L'inconvénient de ce croisement est la production de végétaux dont les semences, de 2^{eme} génération n'ont pas les mêmes caractéristiques que celles achetées. La loi de l'hérédité énoncée par Gregor Mendel s'appliquant et relatant la non reproductibilité des caractères de façon homogène des

générations F1 aux générations F2 (Larousse, 2015b), il est inintéressant pour un agriculteur de ressemer ces semences. Seul l'obtenteur de la variété, détenteur des lignées « parents » de la variété hybride F1, peut produire cette variété. Les agriculteurs souhaitant cultiver ces variétés bien précises, doivent alors racheter des semences tous les ans au semencier détenteur. On parle de « variétés non reproductibles » pour les variétés F1. A ce jour, en moyenne, la majeure partie des semences présentes dans les catalogues des semenciers sont issues de variétés hybrides de première génération.

Ces éléments entrainent des revendications dans le milieu agricole. Une partie s'élève contre ce système d'inscription des semences dans un catalogue officiel, entrainant une perte de droit pour l'agriculteur de ressemer ses propres semences. Cette réglementation et cette ambition technologique vont à l'encontre des semences dites « paysannes », c'est-à-dire aux semences que multiplient, sélectionnent et sèment les agriculteurs sur leur terrain. Ces dernières ne peuvent répondre aux critères officiels DHS qui ne sont pas adaptés aux variétés paysannes : l'adaptation aux caractéristiques du milieu et l'évolution des semences de populations dans les fermes rendent ces variétés peu homogènes et peu stables. Pour cela, des cadres spécifiques ont été élaborés permettant la commercialisation de certaines semences ne respectant pas les critères DHS : des catalogues de « variétés potagères anciennes à usage amateurs », « variétés de conservation » et « variétés créées en vue de répondre à des conditions de culture particulières » (Réseau semences paysannes, 2015). Ces cadres complémentaires concèdent le développement de variétés spécifiques mais n'admettent qu'une marge de manœuvre restreinte et sont dénoncés par certains protagonistes (coût, pragmatisme...).

3.2. Identités

Différents groupes sociaux sont concernés par cette controverse. Dans une même catégorie d'identités, nous retrouvons des prises de positions différentes selon les opinions politiques de ces derniers et leurs appréciations des enjeux.

Agriculteurs: les premiers concernés par cette loi sont les professionnels qui cultivent des produits agricoles tels que les fruits, légumes, fleurs, herbes ou céréales. Cette loi a un impact sur leur technique de travail et plus largement sur le sens et leur rôle dans la société. Ils peuvent être regroupés en associations.

Entreprises semencières: ces dernières représentent les sélectionneurs ou obtenteurs de nouvelles variétés commercialisées auprès des utilisateurs (agriculteurs, jardiniers amateurs...) via des points de vente. Elles sont souvent représentées par le Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS), organisme officiel et interprofessionnel qui réunit toutes les familles professionnelles de ce secteur (Rapport d'activité du GNIS, 2013).

Elus: les députés européens ont un rôle prépondérant dans cette thématique en légiférant, ils déterminent les « règles du jeu » de la profession. Eux-mêmes sujets à des groupes de pression, ils érigent les règles.

Associations citoyennes : ces dernières ont des rôles multiples : un rôle d'information pour la plupart, ou un rôle de soutien pour des acteurs spécifiques.

Presse: son rôle, qu'elle soit généraliste ou spécialisée, est d'autant plus marquant lors d'évènements, en les médiatisant et révélant au grand public les tensions d'une controverse. Ils influencent par leur perception l'un ou l'autre des positionnements de la controverse.

3.3. Controverse sociale et scientifique : les enjeux

La controverse liée à la réglementation des semences renvoie à différents enjeux de notre société actuelle (La France Agricole, 2008). Il s'agit non pas de les prioriser mais d'en montrer leur étendue.

Biodiversité cultivée : cette dernière comprend la quantité de taxons différents cultivés par les agriculteurs. Ce nombre diminue régulièrement, et certaines espèces sont même considérées comme éteintes, ou n'existent plus que dans des collections botaniques ou jardins botaniques. Au cours de son histoire l'Homme a récolté, cultivé ou utilisé pour s'alimenter un total de 7000 espèces végétales et aujourd'hui seulement 150 espèces végétales sont cultivées (Soussana, 2013). Il s'en suit une érosion de la diversité des plantes cultivées au point par exemple qu'à ce jour, quelques variétés de blés, très proches génétiquement les unes des autres, couvrent 80% de l'assolement annuel en blé. Finalement, nous mangeons plus que très peu d'espèces végétales avec des variétés très proches les unes des autres.

Economique: la France est le 1^{er} pays producteur européen de semences (environ 350 000 ha) et le 1^{er} exportateur mondial (vers 145 pays). Avec un chiffre d'affaire avoisinant les 3 milliards d'euros (Rapport d'activité du GNIS, 2013) (ventes en France + exportations), les enjeux économiques liés à cette réglementation pour les semenciers sont importants.

D'autre part, il est contesté par les associations d'agriculteurs le coût de l'inscription des variétés au catalogue. Il faut compter, pour une variété de céréales, environ 6.000 € pour l'inscription, plus 2.000 €/an pour les 10 premières années. Ces sommes sont difficilement abordables pour les semences paysannes (grand nombre de variétés à inscrire et moyens financiers des agriculteurs trop faibles).

Concurrentiel: d'un point de vue commercial, chaque commerçant quel que soit l'objet de la vente doit respecter les mêmes règles. Si ce n'est pas le cas, des distorsions de vente et des actes de concurrence sont déloyaux et entraînent des préjudices pour l'une ou l'autre partie. Ceci est clairement énoncé par les semenciers, qui se plient à la loi.

Les droits des agriculteurs: les agriculteurs ont depuis toujours préservé, mais aussi renouvelé, la biodiversité cultivée en sélectionnant les variétés (RSP, 2015). Le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation (TIRPAA) reconnaît cette contribution que les agriculteurs ont apportée, apportent et apporteront à la conservation de la biodiversité. Certains agriculteurs font remarquer que bien que la France ait approuvé ce Traité, ces droits ne sont pas respectés et notamment la possibilité de conserver, ressemer d'une année sur l'autre, échanger et vendre les semences reproduites à la ferme, qui sont nécessaires à la pérennisation d'autant de richesses. Ces derniers temps, le Ministère de l'Agriculture prend cet enjeu au sérieux (La France Agricole, 2012).

Brevetage du vivant : certains agriculteurs, via les associations, dénoncent ce brevetage du vivant lié au COV. La question prépondérante de propriété intellectuelle sur les semences se pose. Ils considèrent que cet objet hérité depuis des millénaires de la nature n'a pas à entrer dans un certificat. Ils alertent des dangers sur la privatisation du vivant qu'en font les semenciers via la réglementation (Réseau semences Paysannes, 2015). « Les plantes cultivées (alimentaires, textiles, médicinales, tout comme leurs cousines sauvages sont parvenues jusqu'à nous grâce à l'attention des générations successives de paysans, et surtout de paysannes, et grâce aux cueillettes attentionnées, des peuples autochtones. Cette biodiversité mondiale entretenue et gratuitement par les paysans est une propriété collective de l'humanité. Ce n'est même pas discutable, c'est un fait botanique et culturel » Bové et Luneau, 2015: 15)

Souveraineté alimentaire : qui détient la semence détient l'alimentation. Nous pouvons nous rendre compte qu'un enjeu plus grand dépend de cette controverse. Il s'agit de comprendre que les monopoles possibles des semenciers peuvent être un moyen de pression pour des causes plus larges. Un bon demi-siècle après l'introduction du Catalogue Officiel des espèces et variétés, plus de la moitié du marché mondial des semences est contrôlé par trois multinationales : les Américains Monsanto (26%) et Dupont (18%) ; le Suisse Syngenta (9%). Et si on élargit le regard, 75% de ce marché est aux mains de dix compagnies (Bové et Luneau, 2015 : 10).

3.4. Evènements

En 2005, un évènement s'est invité à la progression de cette controverse (La France Agricole, 2008 et 2012). En effet, l'entreprise Baumaux (semencier) accuse l'association Kokopelli (association d'agriculteurs) :

- d'agissements de concurrence déloyale, tirés, d'une part, de l'irrégularité alléguée des actes de vente réalisés par l'association au regard de ses statuts, et, d'autre part, de l'absence d'inscription des variétés commercialisées par l'association au Catalogue Officiel.
- d'actes de dénigrement et " d'appel au boycott ", en raison des lettres d'indignation reçues par M. BAUMAUX de la part de certains sympathisants de l'association KOKOPELLI.

Ces accusations ont permis de médiatiser la controverse liée à la réglementation des semences en France. Durant ce procès, chacune des parties a mis en avant la sauvegarde des enjeux qui leur est propre. A l'issue de ce procès en 2014, les accusations n'ont pas été rejetées, notamment celles de concurrence déloyale (Billet de blog, 2012). Le Tribunal de Grande Instance a reporté la responsabilité des « accusations » sur le rôle de l'Etat, qui doit constater ces infractions directement (Prat et Verriere, 2014).

4. Méthodologie de recueil des données

Préalablement, il est important de définir le corpus étudié. François Rastier (2002) définit un corpus comme un regroupement structuré de textes intégraux, documentés, éventuellement enrichis par des étiquetages, et rassemblés de manière théorique réflexive en tenant compte des discours et des genres, et de manière pratique en vue d'une gamme d'applications. Autrement dit un corpus est un ensemble d'unités (documents, textes, énoncés, ...) réunies dans une optique de recherche. Dans notre cas, le corpus étudié est l'ensemble des énoncés des étudiants d'une classe dans le cadre d'un débat. Afin de préparer leurs énoncés sur cette controverse, nous avons organisé deux temps d'enseignements spécifiques. Le protocole mis en place fait appel à deux objectifs de leur référentiel de BTS, à savoir la « La conduite de processus de production horticole : multiplication des végétaux » et celle de « Porter un diagnostic sur le fonctionnement d'un agrosystème horticole : analyse critique d'un système de production », qu'ils abordent tout au long de leur cursus scolaire. Le corpus de cette étude comprend la transcription de l'intégralité du débat.

Dans une première phase, il est organisé une visite de l'entreprise Morel Diffusion, obtenteur de cyclamen, le 2 décembre 2015 afin de présenter aux étudiants de BTS PH1 son travail de sélection. Les étudiants ont pu examiner l'itinéraire de production à la mise sur le marché d'une nouvelle variété de semences. Cette entreprise a été choisie en fonction de ces critères professionnels. Elle sélectionne des variétés de cyclamen depuis plus de 90 ans et commercialise des hybrides F1 depuis 1989. Elle est leader mondial de semences de cyclamen en commercialisant à travers le monde des centaines de variétés de cyclamens.

Dans une deuxième étape, nous diffusons, le 8 décembre 2015, au sein de la classe un film-documentaire intitulé « La Guerre des graines » de Stenka Quillet et Clément Montfort, produit par John Paul Lepers en 2014, d'une durée de 50 minutes. Ce film déjà diffusé sur France 5, relate les tensions existantes entre les différents acteurs de cette controverse. Les deux réalisateurs traitent ce sujet à travers plusieurs pays, auprès des agriculteurs qui cherchent une alternative aux graines de l'industrie, ainsi qu'auprès des députés européens, puisque des épisodes de cette controverse se jouent régulièrement au Parlement de Bruxelles.

Suite à la projection de ce film, un débat/discussion d'une durée de 30 minutes est proposé aux étudiants. Ce débat est enregistré en vidéo et l'intégralité des échanges a été retranscrite (cf. Annexe). Une fois retranscrite, l'analyse du corpus a été approfondie selon les mots-clés, énoncés et enjeux exprimés par les étudiants. Le débat a été animé par moi-même servant de médiatrice, pour à la fois relancer sur des sujets non évoqués, ou pour approfondir des points de vue.

5. Structuration et évolution de l'espace sémantique du débat en rapport à la controverse

La retranscription des énoncés est référencée dans un tableau récapitulatif en annexe. Celui-ci reprend les énoncés relatifs à la controverse étudiée et les enjeux auxquels ils sont liés (annexe 1). Les énoncés sont codés avec un chiffre et une lettre correspondant à l'ordre de retranscription et à l'initiale de l'élève.

Durant ces trente minutes de discussion, certaines composantes de l'espace sémantique vues précédemment se dégagent plus que d'autres. Des énoncés opposés sont apparus au sein du groupe tout au long de la discussion mettant en avant des **concepts**. L'analyse des **tensions** liées à ces oppositions issues de ces discussions sont intéressantes à décomposer. Elle explicite la raison d'existence de cette controverse à l'heure actuelle dans le monde agricole. Trois **enjeux** principaux apparaissent suite à ces élocutions. Des énoncés antinomiques pour la plupart font appels à des enjeux particuliers. D'autre part, il est intéressant d'observer la variabilité des **positionnements** de certains locuteurs contrairement à d'autres.

5.1. Tensions

5.1.1. Droit des agriculteurs

La première tension perceptible dans la discussion est liée à l'indépendance des agriculteurs dans le droit de ressemer des semences autoproduites. La notion d'indépendance agronomique et/ou économique apparait comme une qualité de la part de la majorité des locuteurs. Deux étudiants émettent des énoncés contraires pensant qu'il est légitime d'encadrer les nouvelles variétés par le biais d'un catalogue, pour considérer et rétribuer logiquement le travail de sélection et de recherche des semenciers. Un des étudiants présents, reste en retrait, ne prend pas de position claire sur cette tension.

Il apparait pour les énoncés promouvant le concept « la semence doit être libre » comme une normalité de pouvoir disposer à sa guise des fruits de sa récolte. De cet enjeu apparaissent deux concepts qui s'opposent avec, chacun, des arguments légitimes.

Concept : la semence doit être libre.

Enoncé 4L¹: « Il est normal de pouvoir ressemer les graines issues de ses récoltes, c'est le cycle normal des plantes »,

¹ La codification représente le numéro d'énoncé et l'initiale de l'étudiant. Tous les énoncés avec leur codification sont répertoriés dans l'annexe 1.

Enoncé 3E : « les hybrides F1 ne sont pas reproductibles, on est dépendant des semenciers »

Enoncé 2L : « on a le droit d'être autonome, sans toujours devoir racheter des semences aux semenciers »

Enoncé 16R : « pourquoi il est obligé de racheter des semences, c'est une contrainte ? »

Enoncé 17L : « [...] important de pouvoir être désobéissant envers une loi qui n'est pas cohérente avec le cycle naturel des plantes »

Enoncé 20E : « C'est normal de réutiliser les semences de ses cultures »

Concept : la semence doit être encadrée.

Enoncé 8J: « il est nécessaire de récompenser le travail de sélection, de recherche des obtenteurs »,

Enoncé 1R : « l'utilisation des semences de ferme (ou ferme population) est un retour en arrière en terme de qualité semencière »

La combinaison de ces deux concepts exerce la tension sur l'objet même de la controverse, c'est-à-dire la semence. D'une part la possibilité de pouvoir ressemer le résultat de son travail effectué et d'autre part la nécessité de rétribuer le travail de sélection mis en place en amont. Chacun des énoncés, s'approprie la semence comme le fruit de son travail. En analysant ces concepts, ils ne paraissent pas antagonistes en soi et chacun est légitime. Mais dans ce cas, on se heurte à un *dialogue de sourds*, où chacun ne voit que son point de vue sans vouloir « comprendre » la position de l'autre. En effet, la tension entraine d'une part des étudiants qui défendent la volonté de récompenser un travail sur de nombreuses années, où de forts investissements matériels et humains sont mis en jeu et, d'autre part, des étudiants qui ayant cultivé eux-mêmes une culture disposent du produit final de leur travail. Chaque concept pris indépendamment est légitime dans la volonté d'une part d'utiliser le fruit de son travail et d'autre part que chaque entité produisant un travail soit récompensée pour celui-ci.

5.1.2. Biodiversité

La deuxième tension perceptible est liée à la **biodiversité**. Elle est mise en avant de nombreuses fois par différents locuteurs avec plusieurs énoncés différents. C'est cet enjeu qui fait le plus de consensus dans la répartition des idées. Quatre étudiants pensent que ce catalogue diminue la biodiversité cultivée contre trois étudiants. Il est intéressant dans cette thématique d'observer qu'un seul étudiant émet la majorité des énoncés dénonçant le rôle négatif de l'inscription des variétés dans un catalogue officiel. Cet étudiant porte cette thématique comme un emblème de manière plus intense.

Concept : l'inscription des semences limite la biodiversité

Enoncé 15L : « on a une réduction de la biodiversité et des variétés cultivées dans les étals de

supermarchés »

Enoncé 13P: « On a des champs tous identiques, on a une perte de la biodiversité cultivée »

Enoncé 14P: « on tombe dans une industrialisation du vivant, des clones tous identiques »

Enoncé 24P : « C'est moche de voir toujours les mêmes produits dans les supermarchés »

Concept : le travail des semenciers participe à la biodiversité

Enoncé 10J: « les obtenteurs participent à la biodiversité en créant de nouvelles variétés chaque

année pour satisfaire la demande du marché »

La biodiversité au cœur du débat créée une forte distorsion dans le rôle de chacun. Ces combinaisons

de concepts émettent d'une part, la perte de biodiversité via l'inscription des variétés dans le catalogue

et d'autre part, a contrario le gain de biodiversité à travers l'existence de ce catalogue. Ces concepts

sont antagonistes et chacun des positionnements se base sur des raisonnements différents pour avancer

leur propos.

5.1.3. Economie

La troisième tension évoquée est implicitement liée à l'économie. La question financière liée à cette

réglementation n'est pas vaine pour les étudiants. Ils perçoivent les intérêts financiers sous-jacents.

Cette tension liée aux flux financiers des protagonistes incombant à cette controverse bascule sur les

investissements technologiques et humains nécessaires à cette filière.

Concept : il ne doit pas y avoir de contribution volontaire obligatoire sur les semences

Enoncé 2L : « On a le droit d'être autonome, sans toujours devoir racheter des semences aux

semenciers »

Enoncé 5P: « Les semenciers se font des profits sur le dos des agriculteurs »

Enoncé 11P: « il y a un oligopole des entreprises semencières d'où un risque de "super puissance" »

Enoncé 12R: « il y a une importance économique des semenciers, ils font pression sur les

agriculteurs »

Concept : les sélectionneurs assurent une qualité technologique des semences par le biais une

rétribution financière

Enoncé 9J : « pour sortir une nouvelle variété, il faut au moins 8 à 10 ans de travail, d'investissement

sur du matériel, du personnel qualifié, nécessite beaucoup d'argent »

Enoncé 6J: « il est nécessaire de récompenser le travail de sélection, de recherche des obtenteurs »

19

Enoncé 22L : « la salade demande beaucoup de travail pour obtenir de nouvelles variétés comme les rosiers, il ne faut pas dénigrer le travail de sélection, de recherche. Tous les ans, il y a de nouvelles variétés sur le marché »

Les flux financiers inhérents à cette combinaison de concepts sont indéniables. Les semences font partie du commerce et les nouvelles variétés apportant des qualités technologiques participent grandement au chiffre d'affaire des semenciers. L'autonomie semencière exigée par certains étudiants démontre la volonté d'une indépendance financière de leur part. D'autre part, les étudiants du débat mettent en avant, de manière habile, que la technologie des variétés actuelles est due, grâce au travail qui nécessite un coût. Ce coût est légitimement répercuté sur le prix de ces variétés. Trois des étudiants du débat argumentent en faveur du concept présentant les sélectionneurs comme garants d'une qualité technologique des semences. Les quatre autres dénoncent la main mise des semenciers par la contribution volontaire obligatoire existante.

5.2 Enjeux

Les enjeux mis en avant par le corpus sont les trois suivants :

- **Biodiversité** : cet enjeu apparait plusieurs fois par l'intermédiaire de plusieurs énoncés, principalement par trois étudiants.
- Recherche et développement, qualité technologique des produits et économie: cet aspect est abordé par l'ensemble des étudiants présents. Chacun, selon des propos différents émet des arguments dénonçant ou corroborant leur légitimité.
- Droit des agriculteurs, indépendance et autonomie: ces aspects ont été regroupés, car fortement corrélés dans les énoncés des étudiants. Ils associent ce droit à une indépendance envers les firmes semencières.

5.3 Positionnement

Les prises de position sont étayées par différentes sources :

- Expérience professionnelle et de stage chez des producteurs horticoles ou des entreprises horticoles
- Expérience professionnelle future : en s'imaginant à la fois à la place d'un agriculteur et à la place d'un semencier.

 Vision du consommateur et du citoyen. Ils discernent le point de vue d'un citoyen qui observe cette situation professionnelle de manière externe.

Dans le débat, chacun des étudiants va essayer de convaincre les autres avec des arguments et des exemples. Les positionnements durant ce débat demeurent assez figés pour chacun des étudiants. Chacun campe sur ses positions malgré la conviction des autres propos apportés dans le débat. Au sein du groupe des sept étudiants, une personne fait exception, changeant d'avis durant la discussion. Son avis sur l'autoproduction de semences a divergé pour finalement se ranger avec la majorité des énoncés relatifs aux droits des agriculteurs à ressemer le produit de leur récolte. En début de discussion, cette personne énonce des propos alléguant l'utilisation de semences de ferme (auto produites) comme étant un retour en arrière. De fait, elle évoque la production de semences issue de semencier comme étant une preuve de progrès et nécessaire aux agriculteurs pour assurer leur production. Dans ces propos, la production issus des récoltes d'un agriculteur est un retour en arrière par rapport au progrès qu'offre les semenciers par les technologies en cours ou actuelles (tel que les variétés résistantes, les semences hybrides F1, les semences CMS (stérilité mâle cytoplasmique), les semences génétiquement modifiées...). Au fur et à mesure de la discussion, cette personne va changer d'opinion sur ce point par le volet de l'autonomie inhérent aux agriculteurs. En discutant et écoutant les propos de chacun sur les enjeux de cette controverse, cette personne comprend la mainmise des semenciers sur les agriculteurs. Il énonce, par la suite, un propos relatant l'injustice d'être obligé de racheter des semences évoquant une contrainte pour les professionnels. Ainsi, au début du débat, il se porte pro-catalogue pour se rétracter suite aux divers arguments entendus. Ce changement de position peut s'expliquer par l'influence et la persuasion des propos évoqués par les étudiants. Chacun des étudiants évoquent leur position et l'impact de ce catalogue sur la profession et l'environnement. Chacun, à l'écoute des propos, assoient leurs convictions ou en changent. Hormis une personne changeant d'avis, les positions des étudiants sont stables et cohérentes selon les différents énoncés.

5.4 Compromis

Lors du débat, une élève évoque l'hypothèse de mettre en place des catalogues distincts entre les espèces ornementales et potagères. Le propos (7J) : « il est nécessaire de différencier des listes de semences potagères et ornementales, de différencier des listes d'espèces où l'on inscrits les variétés ». Ce propos est tout de suite décrié par d'autres étudiants sur la discrimination et l'importance de chaque espèce, qu'elle soit destinée à l'alimentation humaine ou animale ou bien ornementale. Ce propos, proposant cette hypothèse de compromis, provient d'un étudiant promouvant l'existence de catalogue.

6. Discussion

La controverse choisie tient une place importante dans le monde professionnel. Elle existe depuis de nombreuses années et des évènements l'amplifient de temps à autre. L'exercice d'un débat pour aborder les notions clés sur la production de semences présente un double avantage. Il permet de développer l'esprit critique du public participant, de confronter son opinion au sein de leurs pairs et de les préparer à rencontrer ce type de questionnement dans leur avenir professionnel.

Malgré leur jeune expérience professionnelle, les étudiants se sont exprimés par des propos pertinents liés à une problématique mondiale. Ils ont su mettre en évidence les enjeux liés à la réglementation des semences. Ils s'appuient, outre la méthodologie mise en place, sur leur expérience de stage précédente. Ils construisent leur positionnement grâce à leurs différents acquis. Ils se projettent dans un futur professionnel où ils seront confrontés à vivre et à s'affirmer dans cette situation. Ils témoignent de leur positionnement selon les situations socio-professionnelles (consommateurs, agriculteurs, semenciers...). Ils comprennent bien que cette controverse n'est pas explicite au premier abord pour une personne non initiée et que des intérêts sous jacents, ainsi que des groupes de pression (professionnels) existent et influencent les décisionnaires.

A l'analyse des résultats obtenus, l'étude de quelques composantes de l'espace sémantique du débat s'impose. Les acteurs sont similaires (tous étudiants d'une classe de BTS) et la modalité discursive a été fixée dès le début, l'analyse des points marquants, émanant de leurs propos s'avère plus judicieuse. Les composantes de l'espace sémantique de la controverse qui se distinguent sont les tensions, les enjeux et les positionnements.

Les tensions apparaissent assez rapidement dès l'énoncé de certains étudiants. Dans la discussion, les concepts se traduisent de part et d'autre, avec des prises de position relativement éloignées. Ainsi, sur les sept étudiants présents lors du débat, les énoncés présentent plusieurs combinaisons de concepts. Les discussions sont courtoises entre étudiants même si les désaccords sont flagrants. L'expérience de certains leur permet d'avoir un avis en plus des connaissances convenues par la méthodologie mise en place. Ainsi certains qui avaient fait des stages chez des semenciers prennent positions en faveur de l'inscription des semences au catalogue officiel. A contrario, les étudiants ayant effectués des stages en productions horticoles, véhiculent largement le parti des producteurs. Des tensions naissent dès ce moment-là, où chacun a affirmé des positionnements contraires, via leur connaissance du sujet et les informations reçues (visite d'un obtenteur mondial et présentation du film documentaire). Dans l'ensemble des propos, à chaque fois deux camps opposés se dessinent selon les thématiques exposées par chacun. De fait, ils constatent qu'ils ne peuvent être d'accord sur les points abordés, restant chacun borné sur ses positions.

Trois **enjeux** parmi l'ensemble des existants sont évoqués. Ils appréhendent correctement qu'au-delà d'une simple inscription dans un catalogue, des conséquences sont en jeu. La semence fait partie d'une préoccupation sociale plus grande.

L'analyse permet de pointer que les problèmes et dommages liés à la **biodiversité** sont prégnants pour ce groupe d'étudiants. Quel que soit le positionnement, les étudiants se montrent concernés par l'impact sur la qualité de la biodiversité cultivée. Chacun avance leur action positive sur la biodiversité. Les étudiants promouvant l'impact négatif du catalogue sur la biodiversité, apportent des arguments liés à la consommation avec des exemples de présence d'étals de supermarchés identiques d'un bout à l'autre de la France. Ils dénoncent en outre la monoculture rencontrée dans les champs de professionnels, et en tant que dommages collatéraux, la diminution de la flore et faune auxiliaire. Ils se basent sur la disparition d'équilibre naturel existant, due en partie à cette règlementation.

A l'inverse, les défenseurs de l'existence du catalogue se basent sur le travail de recherche et de développement des sélectionneurs pour trouver toujours de nouvelles variétés avec de nouveaux critères (morphologique, organoleptiques, résistances, etc...). Ainsi, ils confrontent leurs idées avec des arguments différents qu'ils ne positionnent pas sur le même plan. Ils opposent des arguments, d'un côté, en faveur d'un patrimoine naturel et d'un autre côté en faveur d'un progrès futur (avancée technologique). On voit donc là une tension entre des conceptions du monde qui dépasse le cadre de cette controverse.

Les interventions dans le débat font clairement apparaître des enjeux liés aux **droits des agriculteurs** et plus précisément à leur autonomie semencière. L'injustice est souvent un sentiment perçu à fleur de peau dans l'adolescence. Ces jeunes adultes, en construction dans leur vie, perçoivent l'injustice de manière non pondérée. Certains étudiants relèvent cette injustice vécue par les agriculteurs à ne pas pouvoir ressemer les fruits de sa propre récolte comme une incohérence absolue. Ils appréhendent comme étant une injustice de ne pas profiter du fruit de leur travail et la disponibilité d'en disposer à leur gré. Malgré tout, certains énoncés d'étudiants, suite aux connaissances du travail induit pour créer de nouvelles variétés (une dizaine d'années en moyenne, investissement en infrastructure, matériel technologique ou encore personnel qualifié nécessaire) justifient le coût de production des semences. Certains étudiants abordent cette rémunération comme un juste retour de leur travail investi. D'autres étudiants favorables à la libre disposition des semences en fin de récolte trouvent normal de désobéir à une loi (Enoncé 17L : « important de pouvoir être désobéissant envers une loi qui n'est pas cohérente avec le cycle naturel des plantes »).

La tension liée à ce droit, inaliénable pour certains, pourrait les amener à s'établir dans l'illégalité de manière consciente. Il est facile, à ce stade de faire un parallèle avec les faucheurs d'OGM (organismes génétiquement modifiés) où cette controverse agro-environnementale provoque

également des actes illégaux de certains étudiants à la vue de tous. Ceci resterait à être étudié ultérieurement. Il est intéressant de percevoir chez les partisans du droit à ressemer, cette tension qui les pousse à agir de manière viscérale contre une loi qu'ils trouvent injustifiée. C'est un âge où les jeunes sont en quête d'un idéal (Van Meerbeeck, 2015), où l'on perçoit une recherche de justice au détriment de certaines valeurs. Cette recherche d'idéal, peut dans certains cas, les motiver à agir envers et contre tous, comme à désobéir aux lois actuelles. Il est essentiel, pour un enseignant, d'intégrer la démesure qu'on les étudiants dans la recherche d'un idéal pour leur enseigner des valeurs citoyennes tel que le respect (des autres et de soi), la solidarité (nous ne sommes pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes liés à un projet commun) et de civisme (respect des lois et des devoirs de chacun pour le bien de tous). L'enseignant doit les guider vers une vie citoyenne quel que soit le milieu socioprofessionnel où ils se trouveront.

Le droit des agriculteurs est vivement attaché à celui de l'indépendance. Il serait facile de faire un rapprochement entre ces jeunes adultes en quête d'émancipation, d'indépendance et d'autonomie et la revendication d'indépendance liée à cette tension. Ces étudiants sont à un moment de leur vie où ils commencent à affirmer leur émancipation pour entrer dans le monde des adultes. Ce tournant n'est pas pour l'ensemble des personnes une période facile à vivre. Ils seront plus sensibles, pour certains, consciemment ou pas, à compatir pour ce droit d'indépendance semencière. Ce raisonnement mériterait d'être approfondi dans une recherche en éducation ultérieure pour mettre en évidence l'éventualité d'un lien de corrélation

Une autre préoccupation de l'impact de cette loi est celle liée à **l'économie** induite par le commerce de semences. La France étant le 1^{er} producteur de semences européen, le marché économique est important. Il s'élève à près de 3 milliards d'euros pour l'année 2013. Pour tous les protagonistes de la controverse, l'investissement financier lié à l'inscription, à la sélection au maintien d'une variété au catalogue s'avère conséquent. Cette thématique n'a pas échappé aux étudiants. De la même manière que précédemment, des oppositions sont apparues de la part des étudiants avec deux pôles contraires. Cette tension est corrélée par les étudiants avec la qualité technologique des semences. Ils abordent cet enjeu via l'investissement financier qui est nécessaire pour commercialiser une nouvelle variété. Cette tension est décriée par les opposants au catalogue comme une pression du plus gros sur les plus petits. Ils exposent la puissance économique et les lobbies présents dans l'interprofession des semenciers sur les agriculteurs financièrement plus fragiles et moins puissants. D'autre part, les défenseurs du catalogue prônent son existence et son incidence économique par la charge de travail conséquente, inhérente aux opérations de recherche et de développement d'une entreprise semencière.

Sur cette thématique, l'ensemble des étudiants est conscient de la charge de travail liée à cette filière. Ils abordent les semenciers, acteurs de la filière, comme à la fois des agents positifs d'un progrès technologique mais pour d'autres comme des agents ponctionneurs de l'héritage de la nature. Il y a toujours une tension liée à la puissance économique des semenciers avec des moyens techniques et financiers plus importants que certains agriculteurs démunis de cette technologie. Les étudiants dénoncent une « privatisation du vivant », sans pour autant utiliser ces termes pour évoquer le rôle des semenciers dans cette réglementation.

Le poids des semenciers sur les enjeux de souveraineté alimentaire est souvent décrié par les associations d'agriculteurs et citoyennes opposantes à cette réglementation. Cet enjeu, comportant un réel moyen de pression sur le système économique et alimentaire des pays n'a pas été relevé par les étudiants. Ils ont relevé des enjeux significatifs auxquels ils seront amenés à être confrontés plus tard dans leur métier mais pas sur cet enjeu qui est bien plus global. Cette thématique pourra être abordée ultérieurement dans l'étude spécifique de la production de semences. En travaillant sur les différentes qualités des graines (enrobés, standards, semences hybrides, semences CMS (stérilité mâle cytoplasmique), ...), l'importance financière et technologique de la filière semencière est étudiée. Les étudiants mesureront, à cette occasion, le rôle des actions des semenciers dans les filières végétales.

Dans les résultats, trois combinaisons de concepts sont remarquables, où se sont affirmés les **positionnements** des étudiants. Dans l'analyse de ces positionnements, deux angles d'attaque sont intéressants. Le premier consiste à appréhender le changement de position des étudiants entre le début et la fin du débat : comprendre si des prises de positions ont varié d'une posture à l'autre ; quels sont les critères de variations et comment ils ont évolué. Le second consiste à appréhender si les apprenants avançant des idées dans un concept tiennent le même positionnement dans les concepts analogues des autres combinaisons. Avant cela, les résultats sur les positions avancées ne relatent aucun consensus réalisable sur les positionnements. Dès le début du débat, des divergences d'opinions apparaissent sur les trois enjeux évoqués ci-dessus. Sur les trois enjeux, un partage d'opinion (opposition de 3 étudiants contre 4 ou 2 étudiants contre 5) apparait dans la plupart des cas. Nous avons bien ce même schéma similaire à ce qui se passe dans la sphère publique, c'est-à-dire une opposition entre deux opinions (voir figure n°1).

Le changement de position lié à une seule personne dans notre corpus est significatif dans sa portée symbolique. En effet, outre la personnalité de l'étudiant changeant d'avis pour se conformer à la majorité, il est intéressant de comprendre que dans toute controverse, des individus peuvent, selon les énoncés des pairs ou des autorités légitimes, changer d'avis au fil de l'existence de la controverse.

Les changements de position sont le résultat de l'influence des discours de la controverse. Les énoncés des participants à la controverse opèrent au mieux pour convaincre les auditeurs. Ce changement d'avis peut être le résultat à la fois de la force de persuasion des arguments exposés, de la réflexion suite à des éléments nouveaux, ou à la volonté de se conformer à un groupe. Les changements de position participent à l'existence de la controverse, eux-mêmes pouvant influencer sur les opinions du public ou des pairs.

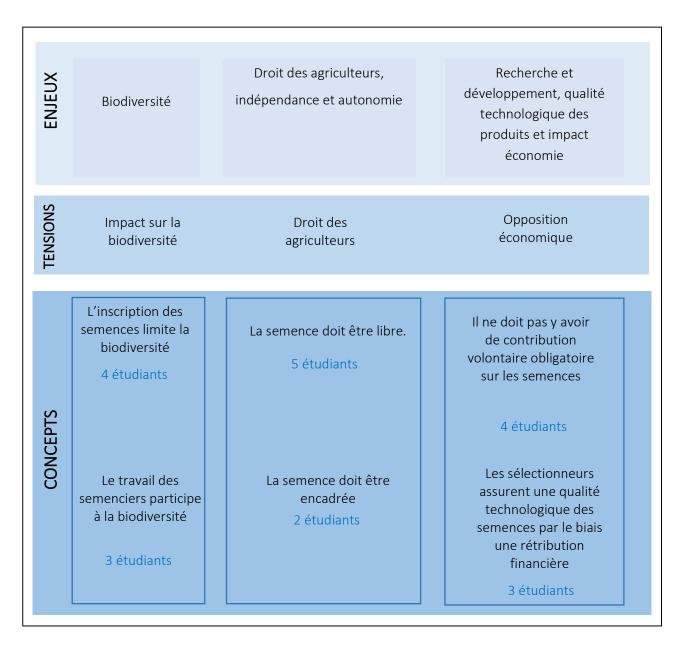


Figure n°1. Schéma des positions et conflits issus des concepts entre les étudiants lors du débat

Dans l'essence même d'un discours de type polarisé dans lequel s'inscrit la controverse, les interlocuteurs cherchent à convaincre les autres continuellement. Chacun cherche à convaincre les

autres avec l'appui d'arguments et d'exemples. Dans notre cas, un seul élève sur sept montre un changement de position sur un concept spécifique. Au début du débat, il énonce des propos affirmant que la production de semences fermières est un retour en arrière, puis en fin de débat il arbore une prise de décision contraire en énonçant un droit de garde des semences en vue d'être réutilisées. Dans ce cas, la question de l'importance de l'influence du lobby qui s'exerce entre les différents individus est notable. Cette pression peut être effectuée auprès d'individus sur d'autres avec divers moyens de pression. Ce phénomène, de pression de la part de divers groupes, est notable dans les diverses controverses existantes pour faire basculer des prises de décisions par des tiers.

La posture forte ou l'intransigeance de certaines personnes est remarquable dans le débat mis en place. La notion de tension fait appel aussi à l'intransigeance des individus à être positionnés sur leurs idées et plus précisément sur leur concept. Cette variabilité d'intransigeance entre les étudiants est notable selon leur expérience, l'affirmation de leur personnalité et plus précisément de leur caractère. Dans une perspective, il pourra être intéressant de comparer la force de leur caractère sur la variabilité de leur position. Une élève spécifiquement avec une expérience notable et un caractère affirmé campe sur sa position, même si celle-ci est minoritaire dans le champ de cette classe. La tension liée aux prises des positions de certains étudiants ne permet pas de trouver d'issue favorable sur cette controverse.

Malgré tout, au cours des discussions, une proposition de situation d'équilibre en vue de résoudre les tensions fut exposé par l'une des partie, d'une bonne originalité mais irréalisable professionnellement et discriminatoire dans l'absolu. Cette proposition, même si elle n'est pas permise, est intéressante d'un point de vue sociologique. Il s'agit d'une proposition faite par la minorité exprimant la légitimité de l'existence de ce catalogue auprès de la majorité réfutant ce dernier. Il est intéressant d'observer que la minorité va essayer de trouver un terrain d'entente pour ne pas être absorbée par la majorité. Outre les oppositions existantes, la perception d'une volonté de trouver une solution et de ne pas rester figé sur son idée apparait. Cette proposition n'a, en soit, pas fait l'unanimité mais elle reste pertinente en tant qu'effort de recherche de compromis. Elle entrevoit la possibilité de trouver une entente par le biais d'un compromis, pour arriver à ses fins. Cette attitude n'est pas fréquente dans les controverses agro-environnementales, étant donné l'extrémisme des acteurs, qui accroit les tensions. Dans ce cas, il serait intéressant de prospecter dans les controverses agro-environnementales si l'apparition de compromis est habituelle ou pas. Nous pouvons nous interroger, à la fois sur les raisons qui motivent les groupes à proposer des compromis et sur leur taux d'aboutissement. Cette interrogation mériterait une étude ultérieure pour comprendre les motivations de recherche de solutions aux conflits et leur issue.

Ce débat en classe avec des étudiants de BTS de première année de production horticole est fort intéressant, en particulier pour comprendre l'inter-variabilité des étudiants. Le vécu ainsi que le caractère de chaque élève influencent énormément leurs prises de positions. Ils affirment plus ou

moins leurs convictions grâce à leurs connaissances et leur confiance en eux. Cet exercice fort constructif leur permet de développer un sens critique sur une problématique professionnelle ainsi que de développer des discours argumentés techniques. Cela contribue à les préparer à leur insertion dans le milieu professionnel pour mieux savoir en débattre. Savoir débattre, n'est pas aisé, quel que soit l'âge et surtout la personnalité des personnes. Ainsi, chacun a su s'exprimer selon son aisance orale. Une à deux personnes sont restées assez timides, en exprimant rarement leur opinion ou partiellement, alors que les cinq autres ont largement énoncé leurs propos. Le temps et l'expression de la parole de tous ont été respectés afin que tous puissent s'exprimer.

Mes interventions lors du débat consistent essentiellement ajuster le débat. Il est nécessaire de

- Recontextualiser la problématique. Dans premier temps, il est rappelé aux étudiants l'objectif de ce débat afin qu'ils mesurent l'envergure de cette problématique. En tant que futur professionnel, ils doivent concevoir les tenants et aboutissant d'une filière. En s'impliquant dans ce rôle, ils peuvent aiguiser leur sens critique.
- Clarifier des termes. Ils ne connaissent pas, pour certains, l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière liée à cette controverse. Il a été nécessaire d'expliquer le rôle des institutions publiques (GEVES, GNIS...) ainsi que les principaux groupes socio-professionnels impliqués dans ce conflit. Ceci a permis, pour certains, de mieux appréhender l'impact des acteurs sur la filière. En comprenant la fonction de chacun et leur poids, il est plus aisé de se construire une opinion.
- Rappeler les règles de cet exercice. Il est difficile de sortir du cadre enseignant-élève, où l'élève attend l'acquiescement du professeur. Il a été nécessaire de rappeler que les échanges se situent entre eux et qu'il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses.
- Reformuler leur propos. Afin de comprendre leur finalité, leurs propos sont reformulés pour un approfondissement de leurs idées. Cela a permis de rebondir sur leurs intentions et de simplifier la finalité de leurs propos.

7. Conclusion

La réglementation des semences existe depuis de nombreuses années, elle prend effet grâce à une loi initialement française, puis européenne, pour organiser les échanges et le commerce des semences. Ce travail de recherche au sein d'une classe met en évidence plusieurs particularités.

D'une part, la controverse étudiée, présente dans le monde agricole, expose les clivages dans la sphère publique et également au sein du corpus étudié. Nous avons une similitude entre les arguments énoncés par les étudiants et ceux rencontrés par les professionnels. La perception de cette controverse par les étudiants indique, comme dans le monde professionnel, des divergences d'opinion entrainant des tensions entre eux. Nous remarquons que les enjeux exprimés sont pratiquement équivalents. Les étudiants exposent des concepts qui font appel à trois des enjeux présents dans cette controverse sur les six existantes. Les enjeux mis en avant sont des préoccupations actuelles dans la société civile, tels que l'impact sur la biodiversité, l'incidence économique et les marges de manœuvre financières des agriculteurs.

L'analyse des composantes de l'espace sémantique de la controverse au sein de cette classe éclaircie l'existence de cette dernière. Plus particulièrement, les concepts émis par les étudiants offrent une vision détaillée de cette controverse. Cette étude explique sa présence et sa progression. Grâce à cette analyse, la conception de la controverse est rendue compréhensible.

D'autre part, les étudiants ont déjà acquis une opinion de l'état des choses. Ils ont une certaine perception de la justice, d'un idéal et d'une certaine indépendance se retranscrivant dans leur positionnement. Leurs opinions, de jeunes adultes et de futurs professionnels, témoignent d'une sensibilité accrue pour un désir de « monde de justice » avec une pleine conscience des difficultés pour y arriver. Ils sont conscients de l'importance de l'influence des groupes de pressions existants à travers cet exemple du milieu agricole concerné.

En termes de pédagogie, cet exercice présente plusieurs avantages. Le premier est de permettre aux étudiants de les exercer à des pratiques citoyennes par le biais du débat. Cette forme discursive aiguise les étudiants à l'expression de leurs opinions et à l'écoute des avis contraires. Ils construisent leurs arguments et structurent leur élocution à des fins dialectiques. Ils sont formés à respecter la parole d'autrui, à examiner des consensus, à développer une négociation et à être à l'écoute des arguments contraires. Deuxièmement, cet exercice permet en tant qu'enseignant, de varier les moyens pédagogiques pour enseigner des connaissances liées à une filière. Cette technique de travail avec les étudiants apporte une forte interaction leur permettant d'approfondir une attitude de recherche plus que de résultat. Le débat développe chez les étudiants un rapport au savoir de manière élaborée et pas seulement un savoir partagé. Cette pratique pédagogique produit l'avantage de répondre à plusieurs objectifs du référentiel du diplôme de BTS production horticole de manière peu usuelle.

8. Bibliographie

- Angenot,M. (1988), Pour une théorie du discours social problématique dune recherche en cours.pdf.
 Consulté à l'adresse
 - http://univert2.enfa.fr/pluginfile.php/33450/mod_resource/content/3/Angenot%20-%201988%20-%20Pour%20une%20th%C3%A9orie%20du%20discours%20social%20probl%C3%A9matique%20dune%20recherche%20en%20cours.pdf
- Anonyme, (2008, 7 février), Semences: la «polémique autour de Kokopelli» cache les véritables enjeux
 (Gnis). La France Agricole. Consulté le 15 octobre 2015, à l'adresse
 http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/semences-la-polemique-autour-de-kokopelli-cache-les-veritables-enjeux-gnis-3642.html
- Anonyme, (2012 ; 20 février) Controverse autour des semences anciennes. [Billet de blog]. Consulté le 13 octobre 2015, à l'adresse http://www.mac-bio.fr/Controverse-autour-des-semences-anciennes.html
- Anonyme, (2012, 3 octobre), Semences : Stéphane Le Foll veut favoriser la culture de variétés anciennes.

 La France Agricole. Consulté 15 octobre 2015, à l'adresse http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/semences-stephane-le-foll-veut-favoriser-la-culture-de-varietes-anciennes-62863.html
- Anvar, S.-A. (2007) Les indicateurs de biodiversité : de l'importance du contexte réglementaire. *Les courriers de l'INRA n°54*. Consulté à l'adresse http://www7.inra.fr/dpenv/pdf/AnvarC54.pdf
- Bové, J. Luneau, G. (2015). L'alimentation en otage. Edition Autrement
- Catalogue des variétés (2015). Site Internet du GNIS
 http://www.gnis.fr/index/action/page/id/257/title/Catalogues-français

- Catalogue officiel des espèces et variétés. (2015). In Wikipédia. Consulté à l'adresse
 https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Catalogue_officiel_des_esp%C3%A8ces_et_vari%C3%A9t
 %C3%A9s&oldid=118926729
- Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. (2015). Consulté 11 décembre 2015, à
 l'adresse http://www.cnrtl.fr/lexicographie/d%C3%A9nonciation
- Chateauraynauld, F. (2014), Alerter, débattre ou mobiliser, Les controverses publiques entre critique régulatrice et critique radicale. Consulté à l'adresse :

 http://s3.amazonaws.com/academia.edu.documents/34625889/Alerter_debattre_ou_mobiliser.pdf
- Dascal M., (2010), "Types of polemics and types of polemical moves" in: Capone A., *Perspectives on Language Use and Pragmatics: A Volume in Memory of Sorin Stati*, Münich, Lincom, p. 77-97
- Dupont, G. (2007, janvier). Des défenseurs de légumes oubliés condamnés pour vente illicite. Le Monde.fr.
 Consulté à l'adresse http://www.lemonde.fr/planete/article/2007/01/02/des-defenseurs-de-legumes-oublies-condamnes-pour-vente-illicite 851134 3244.html
- Fabiani, J.-L. (1997). Controverses scientifiques, controverses philosophiques. Enquête. Archives de la revue Enquête, (5), 11-34. http://doi.org/10.4000/enquete.1033
- Filière semences et plants, 2015. Site Internet du GNIS. Page consulté le 10/12/15
 http://www.gnis.fr/index/action/page/id/24/title/L-environnement-reglementaire-des-semences
- Gracien, P., Guiard, J., & Pelletier, G. (2006). Création variétale : Historique et rôle du catalogue officiel.

 Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France, 92(3), 10-20.

- Juignet, P. (2015). Paradigme scientifique selon Thomas Kuhn. Philosophie, science et société. [en ligne]

 http://www.philosciences.com
- Larousse : encyclopédie universelle en ligne (2015a) page consulté le 09/12/15.
 http://www.larousse.fr/dictionnaires/français/revendication/69083
- Larousse : encyclopédie universelle en ligne (2015b) page consulté le 09/12/15.
 http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/lois-de-Mendel/69256
- Lemieux, C. (2007). À quoi sert l'analyse des controverses ? Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle,
 n° 25(1), 191-212.
- Lescano, A (2015a). L'espace sémantique de la controverse note de synthèse Document de travail à la destination des séminaires « Analyse des discours des controverses » et « QSV »
- Lescano, A (2015b). Common Ground or Conceptual Reframing? A Study of the Common Elements in Conflicting Positions in French Interactions, 1-24.
 - Maingueneau, D (1991). « Analyse du discours et archive », *Semen* [En ligne], 8 | 1993, mis en ligne le 12 juin 2007, consulté le 30 décembre 2015. URL : http://semen.revues.org/4069
 - Maingueneau, D (1998). La situation d'énonciation, entre langue et discours.
 - Maingueneau, D. (2011), Pertinence de la notion de formation discursive en analyse de discours.pdf.
 Consulté à l'adresse

http://univert2.enfa.fr/pluginfile.php/34164/mod_resource/content/2/Maingueneau%20-%202011%20-%20Pertinence%20de%20la%20notion%20de%20formation%20discursive%20en%20analyse%20de%20discours.pdf

- Nguyen Hong Giao (1974). Le Verbe dans l'histoire, 346-347.
- Prat, F., Verriere, P. (2014), Kokopelli vs Baumaux : une victoire en demi-teinte. Consulté 10 octobre 2015, à l'adresse http://www.infogm.org/5725-kokopelli-vs-baumaux-une-victoire-en-demi-teinte
- Rapport d'activité du GNIS_2013_web-BAT-V2.pdf. (2014.). Consulté à l'adresse
 http://www.gnis.fr/files/rapport/RA 2013 web-BAT-V2.pdf?id=17141
- Rastier, F., (2002). Enjeux épistémologiques de la linguistique de corpus. <a href="http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rasti
 - Renault, E. (2001). Hegel, la naturalisation de la dialectique. Vrin, 129-132.
- Radisson. L, (2012, 16 juillet), Semences: Kokopelli vent debout contre la décision de la CJUE. Actuenvironnement. Consulté 15 octobre 2015, à l'adresse <a href="http://www.actuenvironnement.com/ae/news/semences-varietes-anciennes-catalogues-CJUE-Kokopelli-reaction16209.php4
- Réseau Semences Paysannes, (2015) Droits collectifs, droits des agriculteurs [...]. Consulté 20 octobre 2015, à l'adresse
 http://www.semencespaysannes.org/droits collectifs droits des agriculteurs 436.php
- Sctrick, R. (2015) « Locuteur », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 22 octobre 2015. URL : http://www.universalis.fr/encyclopedie/locuteur/

- Soussana, JF. (2013). La diversité génétique : Une ressource pour l'agriculture de demain [diapositives PowerPoint]. Récupéré sur
 https://www6.inra.fr/ciag/content/download/5029/39921/file/CIAG22-1-Soussana.pdf.
- -Van Meerbeeck, P. (2015). Conférence : Les jeunes en quête d'idéal : pour le meilleur ou pour le pire ?, 7 mai 2015, Liège (Belgique). Consulté sur https://rcf.fr/actualite/social/les-jeunes-en-quete-dideal-pour-le-meilleur-ou-pour-le-pire

9. Annexes

9.1 Enoncés des étudiants

| | locutaire | mot clés | énoncé/paragraphe | enjeux |
|----|-----------|--------------------------------|--|---------------------------|
| 1 | R | progrès technologique | l'utilisation des semences de ferme (population) est un retour en arrière en terme de qualité semencière | qualité technologique |
| 2 | L | Autonome | "on a le droit d'être autonome, sans toujours devoir racheter des semences aux semenciers | droit des agriculteurs |
| 3 | E | Hybride | les hybrides F1 ne sont pas reproductibles, on est dépendant des semenciers | indépendance |
| 4 | L | indépendance | Il est normal de pouvoir ressemer les graines issues de ses récoltes, c'est le cycle normal des plantes | droit des agriculteurs |
| 5 | Р | Profit | Les semenciers se font des profits sur le dos des agriculteurs | économique |
| 6 | J | liste d'espèces différentes | il est nécessaire de différencier des listes de semences potagères et ornementales, de différencier des listes d'espèces où l'on inscrits les variétés | économique |
| 7 | J | liste d'espèces différentes | il est nécessaire d'avoir des catalogues différents selon la qualité intrinsèques des variétés, selon leur destination (animale, humaine, ornementale, transformation, etc) | Qualité technologique |
| 8 | J | recherche et développement | il est nécessaire de récompenser le travail de sélection, de recherche des obtenteurs | Qualité technologique |
| 9 | J | Travail | pour sortir une nouvelle variété, il faut au moins 8 à 10 de travail, d'investissement sur du matériel, du personnel qualifié, nécessite beaucoup d'argent | économique |
| 10 | J | gamme variétale | les obtenteurs participent à la biodiversité en créant de nouvelles variétés chaque année pour satisfaire la demande du marché | biodiversité |
| 10 | J | gamme variétale | les obtenteurs participent à la biodiversité en créant de nouvelles variétés chaque année pour satisfaire la demande du marché | Qualité technologique |
| 11 | Р | puissance | il y a oligopole des entreprises semencières d'où un risque de "superpuissance" | économique |

| | locutaire | mot clés | énoncé/paragraphe | enjeux |
|----|-----------|------------------------|--|---------------------------|
| 12 | R | pression | il y a une importance économique des semenciers, ils font pression sur les agriculteurs | économique |
| 13 | Р | monospécifique | On a des champs tous identique, on a une perte de la biodiversité cultivée | biodiversité |
| 14 | Р | Clones | on tombe dans une industrialisation du vivant, des clones tous identiques | biodiversité |
| 15 | L | réduction variétale | on a une réduction de la biodiversité et des variétés cultivées dans les étals de supermarchés | biodiversité |
| 16 | R | contrainte | pourquoi il est obligé de racheté des semences, c'est une contrainte | droit des agriculteurs |
| 17 | L | désobéir | important de pouvoir être désobéissant envers une loi qui n'est pas cohérente avec le cycle naturel des plantes | droit des agriculteurs |
| 18 | Р | restrictif | le catalogue est trop restrictif, ça créé de la monoculture | biodiversité |
| 19 | P | monoculture | Le risque de monoculture du à la perte de biodiversité est l'usage plus important de produits phytosanitaires | biodiversité |
| 20 | Е | Travail | C'est normal de réutiliser les semences de ses cultures | droit des agriculteurs |
| 21 | J | Travail | C'est normal de payer des semences quand elles sont de bonnes qualités | qualité technologique |
| 22 | L | nouveauté | la salade demande beaucoup de travail pour obtenir de nouvelles variétés comme les rosiers, il ne faut pas dénigrer le travail de sélection, de recherche. Tous les ans, il y a de nouvelles variétés sur le marché | qualité technologique |
| 23 | L | semences fermières | Ce n'est pas génial de semer des graines roses, bleues (graines traités), enrobées de produits chimiques, alors que les semences récoltés sont moins toxiques | qualité technologique |
| 24 | Р | offre de marché | C'est moche de voir toujours les mêmes produits dans les supermarchés | biodiversité |

Faut-il contraindre la nature dans un catalogue?

ou comment des étudiants appréhendent la controverse liée à la réglementation des semences ?

| Cécile ROQUES | Directeur de mémoire : Alfredo Lescano |
|-------------------|--|
| Année : 2015-2016 | Nombre de page : 36 |

Résumé:

La réglementation européenne des semences présente une controverse agro-environnementale dans le monde agricole. Dénoncée par certains agriculteurs pour son impact sur la biodiversité et l'emprise financière des semenciers, elle occasionne une fracture dans le monde agricole Français. De ce constat existant dans la sphère publique, l'étude présente comment des étudiants de BTS de 1^{ere} année de « Productions horticoles » appréhendent cette controverse.

A partir de leurs connaissances, d'éléments factuels et de témoignages, les étudiants exposent leurs positionnements dans un débat organisé en classe.

L'analyse des concepts du corpus met en évidence les enjeux liés à cette controverse tout en relatant les divergences et tensions qu'elle occasionne. Ce travail de recherche offre une expertise fine d'une controverse agro-environnementale professionnelle et notamment d'un point de vue d'étudiant.

Mots clés : règlementation des semences, controverse agro-environnementale,

Summary:

The European seed regulation shows an agro-environmental controversy in the professional world. It has been denounced by some farmers for its impact on the biodiversity and the financial influence of the seed companies. It causes a fracture among French professional growers.

From this observation of the public sphere, the study explains how 1st year "horticultural productions" BTS students comprehend this controversy.

Based on their knowledge, factual elements and testimonies, they can explain their standing during a debate organized in class.

The analysis of the corpus's concepts allows to highlight the stakes related to this controversy while telling the divergences and tensions it causes. This research demonstrates a finer expertise of a professional agro-environmental controversy, especially from a student's point of view.

Keys words: EU seed regulation, agro-environmental controversy